

## INFO TOXICO JANVIER 2016

### **L'acétyl-fentanyl: nouvelle drogue de synthèse qui gagne en popularité au Québec**



Une nouvelle drogue de synthèse gagne en popularité chez les amateurs de sensations. L'acétyl-fentanyl compte déjà quelques décès à son actif et les coroners commencent sérieusement à s'en méfier.

En août 2014, le coroner Yvon Garneau se bute à cette nouvelle substance pour la première fois. Appelé à travailler en milieu carcéral sur le décès d'un détenu de 64 ans pourtant en bonne condition physique, il décide de pousser un peu plus loin l'analyse du dossier et fait une découverte importante.

*« Nous pensions à un arrêt cardiaque, surtout qu'il y avait déjà eu des problèmes avec le cœur. Malgré tout, cela nous a questionnés. J'ai alors demandé des analyses plus spécifiques à des chimistes. On a trouvé deux produits dans son organisme, de l'acétyl-fentanyl et de la nalaxone », explique le spécialiste.*

L'acétyl-fentanyl est un nouvel opioïde de synthèse fabriqué à partir de FENTANYL et non disponible sur ordonnance. Les effets secondaires comprennent démangeaisons, nausées et dépression respiratoire, qui peut être potentiellement mortelle.

Le FENTANYL est un médicament réglementé, utilisé pour diminuer la douleur lors des cancers et doit être prescrit de façon minutieuse à des patients ciblés. C'est un analgésique opioïde ayant un potentiel 80 fois plus important que celui de la morphine.

*« La victime est décédée d'une intoxication mortelle suite à l'utilisation de ce produit fourni par des trafiquants ».*

En réaction à cette conclusion du rapport de coroner, *Services correctionnels Canada* a ordonné la tenue d'une enquête nationale. L'objectif est de trouver comment le détenu a pu se procurer cette substance. Également, d'évaluer l'ampleur du trafic de ce type de stupéfiants derrière les murs des prisons.

**D'autres cas** - Depuis août 2014, plusieurs décès et malaises attribuables à l'acétyl-fentanyl ont été vus. Deux personnes au Saguenay auraient été intoxiquées par cette drogue et sauvées in extremis. Un autre décès survenu en mars 2015 en Outaouais a convaincu le coroner Pierre Fortier d'émettre une recommandation à l'Ordre des pharmaciens relativement à la gestion du fentanyl :

- *« Que l'Ordre mette sur pied un système par lequel tous les timbres d'opiacés émis sur prescription devront être retournés à la pharmacie une fois utilisés, pour s'assurer qu'ils ne sont pas éventuellement utilisés dans des circonstances d'abus ou pour le commerce ».*

Selon l'Institut national de la santé publique du Québec, 81 mortalités liées au FENTANYL ont été enregistrées au cours des 22 dernières années. De ce nombre, six étaient des suicides. Le phénomène est nouveau, sérieux et contemporain. Soyons vigilants!

Source : Yannick Poisson, La Tribune